

**COMMUNE DE LA HAGUE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022**

**COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU 29 JUIN 2022**

-----

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf juin, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François MILLET, sous la présidence de madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre d'élus présents à l'ouverture de la séance : 50

Date de convocation de la commune de La Hague : 23 juin 2022

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2022

**PRÉSENTS** : ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BEAUMONT Monique, BEDEL Pauline, BELHOMME Dominique, BELHOMME Jérôme, BONNISSANT Marie-Suzanne, CANOVILLE Laurent, CERVANTES Simon, CHARDOT Mélanie, CHARLES Véronique, CRANOIS Louis, DA CRUZ-LEGELEUX Yann, DAMOURETTE Etienne, DELACOUR Thérèse, DIGARD Antoine, DIGUET Alexandra, DUBOST Hubert, DUBOST Nathalie, FLEURY Jean-Marie, FRIGOUT Jean-Marc, GROF Béatrice, GUILLEMETTE Nathalie, JACQUET-ROQUET Sophie, JOURDAIN Patrick, JUMELIN Pascale, LAGALLE Marie-Laure, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LAVENU Patrick, LECOSTEY Fabrice, LECOSTEY Jean, LEDAUPHIN Nathalie, LEFRETEUR Emmanuel, LELONG Nadine, LELONG Sébastien, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse, MAHIER Manuela, MERCIER Philippe, MONHUREL Pascal, NICOLLE Stéphanie, NOEL Nelly, PELLERIN Éric, PERROTTE Thomas, RENOUF Jean-Luc, ROUCAN Robert, SANSON Fabienne, SANSON Noël, TOLLEMER Pierre.

**EXCUSES** : ALMIN Corinne, COLLET Christian, FLAMBART Corinne, FRACHET Nadine, GAUMAIN Mathieu, LACOUR Arnaud, LAVENU Axelle, LEMONNIER Caroline, TRAVERT Laurent.

**PROCURATIONS** :

Monsieur DALMONT Hubert a donné procuration à monsieur BELHOMME Dominique.

Madame DESBOIS Noémie a donné procuration à madame LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse.

Monsieur GASNIER Philippe a donné procuration à madame GUILLEMETTE Nathalie.

Madame HAMELIN Magali a donné procuration à monsieur CRANOIS Louis.

Monsieur LETOURNEUR Bruno a donné procuration à madame BONNISSANT Marie-Suzanne.

Monsieur LUPO Antoine a donné procuration à monsieur LEFRETEUR Emmanuel.

Madame MESNIL Flavie a donné procuration à monsieur FRIGOUT Jean-Marc.

Madame SEBIRE Marine a donné procuration à madame DUBOST Nathalie.

Monsieur TARDIF Pierre a donné procuration à madame NOEL Nelly.

Monsieur TESTELIN Sébastien a donné procuration à monsieur LELONG Sébastien.

Madame BEDEL Pauline a été élue secrétaire de séance.

Madame MAHIER ouvre la séance à 18h15 et constate que le quorum est atteint.

↪ **Décisions prise dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil au maire**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil de la commune de La Hague du 10 juillet 2020 lui accordant la délégation sous les formes prévues à l'article précité, madame le maire rend compte des décisions prises sur le fondement de cette délibération.

Dont acte.

↪ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Madame le maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du 12 avril 2022.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal par 60 voix pour.

↪ **536DL2022-002      Modification de la composition des commissions**

Par 60 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Procéder au remplacement de madame Flavie MESNIL, par monsieur Thomas PERROTTE, membre titulaire à la commission ressources humaines.
- Procéder au remplacement de madame Flavie MESNIL, par monsieur Arnaud LACOUR, membre suppléant à la commission enfance/petite-enfance/restauration collective.
- Procéder au remplacement de monsieur Thomas PERROTTE, par madame Flavie MESNIL, membre titulaire à la commission culture.
- Procéder au remplacement de monsieur Arnaud LACOUR, par madame Flavie MESNIL, membre titulaire à la commission enfance/peite-enfance/restauration collective.

↪ **85DL2022-001      Convention-cadre Petites Villes de Demain et convention chapeau Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)**

Par 56 voix pour, 3 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Affirmer son engagement dans le programme Petites villes de demain, aux côtés des villes lauréates sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.
- Donner son accord pour que le maire ou son représentant engage toutes les démarches y afférentes.
- Autoriser madame le maire ou son représentant à signer toute pièce les présentes conventions jointes à la présente délibération ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution.

- Dire que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Désigner madame Manuela MAHIER et monsieur Sébastien LELONG comme référents au sein du programme Petites Villes de Demain.

↪ **710DL2022-008**      **Etude de programmation urbaine – Demande de financement**

Par 60 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- D'engager la consultation pour une étude de programmation urbaine et paysagère des projets communaux.
- De faire appel au CAUE pour l'écriture du cahier des charges.
- D'autoriser madame le maire à solliciter les subventions aussi larges que possible.
- Les dépenses seront inscrites sur l'imputation 617 au budget 2022.
- D'autoriser madame le maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

↪ **75DL2022-0011**      **Attribution d'une subvention à l'association Hague Commerces pour l'organisation de la fête de la Madeleine**

Par 53 voix pour et 7 abstentions le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer à l'association Hague commerces une subvention d'un montant de 12 000 € pour l'organisation de la fête de la Madeleine.
- La dépense sera imputée sur le budget 2022.

↪ **75DL2022-012**      **Subvention de fonctionnement au profit de l'association Hague Commerces**

Par 48 voix pour et 12 abstentions le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer à l'association Hague commerces une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 200,00 €.
- La dépense sera imputée sur le budget 2022.

↪ **41DL2022-004**      **Accord local télétravail**

Par 60 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider l'accord local de télétravail tel qu'annexé.

↪ **41DL2022-005**      **Allocation forfaitaire télétravail**

Par 58 voix pour, 1 abstention et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Mettre en place l'allocation forfaitaire télétravail.
- Les dépenses afférentes seront prévues au chapitre 12 du budget.

↪ **710DL2022-009**      **Fixation de la valeur faciale des chèques-déjeuner et modalités d'attribution**

Par 60 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Fixer la valeur faciale des chèques-déjeuners à 5 € avec une prise en charge de 60 % de la part employeur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.
- Fixer les modalités d'attribution suivantes :
  - 1 chèque-déjeuner attribué par jour de travail intégrant la pause méridienne,
  - Les agents bénéficiant un jour du restaurant administratif se verront par jour de fréquentation retirer un chèque déjeuner le mois suivant
  - Absence de délivrance de chèques déjeuner les jours de maladie, d'absences formations avec prise en charge de repas, les jours de RTT ou récupération, les jours d'Autorisations Spéciales d'Absences et tous les congés (annuels, de fractionnement...)
- Les dépenses seront prévues au budget.

↪ **42DL2022-001**      **Recrutement de trois vacataires pour le Géoparc**

Par 45 voix pour, 7 voix contre et 8 abstentions le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à recruter trois vacataires pour une durée de deux heures et quatre heures de préparation en amont pour chacun.
- De fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 75 € (soit 6h x 75€ = 450 € l'intervention).
- De payer les frais de mission (préparation de la mission, hébergement, transport).
- Inscrire les crédits nécessaires au budget.

- Donner tout pouvoir à madame le maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

- Les dépenses seront prévues au budget.

↪ **421DL2022-001**      **Recours au service de remplacement du Centre de Gestion de la Manche**

Par 60 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Recourir aux services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche pour sa prestation « Mise à disposition d'agent du service missions temporaires ».
- Autoriser madame le maire à signer la convention à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour un an et à prendre toutes mesures pour mettre en œuvre cette décision.
- Les dépenses seront prévues au budget.

↪ **42DL2022-002**      **Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Par 60 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ou exerçant leur activité à temps partiel.  
Il sera chargé de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération des candidats en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience du candidat.  
Les agents de remplacements seront recrutés dans la limite du grade de l'agent indisponible affecté sur un emploi permanent et remplacé.
- Le recrutement d'un agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, conformément aux articles 2-2 à 2-10 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale , ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- Autoriser madame le maire à signer les éventuels contrats ou avenant en découlant.
- Les dépenses afférentes seront prévues au chapitre 12 du budget.

↪ **41DL2022-006**      **Adhésion à la prestation « études des droits à chômage » du Centre de Gestion de la Manche**

Par 59 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Recourir aux services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche pour sa prestation d'« Etude des droits à chômage ».
- Retenir l'option n° 2 proposée par le Centre de gestion, soit une prestation forfaitaire de 165 € par dossier.
- Autoriser madame le maire, à signer la convention à compter du 8 octobre 2022 pour un an et à prendre toutes mesures pour mettre en œuvre cette décision.
- Les dépenses seront prévues au budget.

↪ **41DL2022-007**      **Modification du tableau des effectifs budgétaires**

Par 52 voix pour et 8 abstentions le conseil municipal a délibéré pour :

- Créer les postes ci-dessus.
- Autoriser madame le maire à signer les éventuels contrats ou avenant en découlant.
- Adopter le tableau des emplois ainsi proposé.
- Les dépenses afférentes seront prévues au chapitre 12 du budget.

↪ **75DL2022-013**      **Projet de modification de la participation financière de la commune de La Hague en faveur des projets pédagogiques du premier degré, des coopératives et associations des parents d'élèves**

Par 60 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider la modification de la délibération « Projet de modification des participations financières de la commune de La Hague en faveur des projets pédagogiques du premier degré, des coopératives et associations de parents d'élèves ».

↪ **75DL2022-014**      **Versement de solde des subventions aux associations jeunesse**

Par 53 voix pour, 1 abstention et 6 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider les montants des soldes des subventions « Périscolaire 2020-2021 » et « Jeunesse 2021 » aux 6 associations jeunesse du territoire.

- Autoriser le maire à signer les conventions « Périscolaire 2020-2021 » et « Jeunesse 2021 » avec les 6 associations jeunesse pour le versement des soldes débiteurs ou créditeurs.

↪ **75DL2022-015**      **Versement de subventions périscolaires 2022-2023 et jeunesse 2022 aux associations jeunesse**

Par 54 voix pour et 6 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Prévoir le versement des subventions périscolaires 2022-2023 et jeunesse 2022 en conformité avec le calendrier suivant :
  - ✓ En juin 2022, 50% du budget prévisionnel établi par les associations jeunesse,
  - ✓ 30% du même budget prévisionnel en décembre 2022,
  - ✓ Et le solde débiteur ou créditeur au regard des éléments justificatifs fournis par les associations en mars 2023.
- Autoriser le maire à signer les conventions des subventions Périscolaire 2022-2023 et Jeunesse 2022 avec les 6 associations jeunesse.

↪ **81DL2022-003**      **Signature d'une convention de partenariat entre la commune et l'association « un monde à ma mesure »**

Par 58 voix pour, 1 abstention et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser, madame le maire, à signer la convention de partenariat entre la commune de La Hague et l'association VAST'MAM (« Un monde à ma mesure »).

↪ **75DL2022-016**      **Versement de subventions aux associations du territoire**

Par 57 voix pour, 1 abstention et 2 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer au regard des dossiers qui ont été présentés, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2022, aux associations de proximité suivantes :

	<b>Proposition d'attribution</b>
Club de la 3 <sup>ème</sup> jeunesse	250 €
Club 2000	650 €
Club des gens heureux	300 €
Club des falaises	800 €
Club de la détente	400 €
ACPG-CATM-TOE canton Hague	500 €
ACPG-CATM-TOE Veuves section communale Beaumont-Herqueville	400 €

UNC Urville-Nacqueville	150 €
L'accueille	400 €
Parenthèse	200 €
Les Handicapés de la Hague	3 000 €
Collectif pour la fête du port d'Omonville-la-Rogue	1 500 €
<b>TOTAL DES ATTRIBUTIONS</b>	<b>8 550 €</b>

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2022, sur l'imputation 6574.
- Autoriser le maire à signer les conventions, le cas échéant.

↪ **75DL2022-017**      **Versement de subventions projets aux associations du territoire**

Par 59 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des dossiers qui ont été présentés, une subvention aux associations suivantes pour la réalisation de leur projet / action / manifestation :

<b>SUBVENTIONS DE PROJET 2022</b>		
<b>Association</b>	<b>Projet – Action - Manifestation</b>	<b>Proposition d'attribution</b>
POP HAGUE	Course « La Hague express »	600,00 €
A2H	Course cycliste A2H Classic	400,00 €
ASSUN FOOTBALL	Tournoi des jeunes	1 000,00 €
ASSUN BASKET	Fête mini-basket	1 500,00 €
HAGUE RACING CLUB JUNIORS	Courses OGP et 8 heures de La Hague	2 200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 700,00 €</b>

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2022, sur l'imputation 6574.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **75DL2022-018**      **Versement de subventions d'investissement aux associations du territoire**

↪

Par 59 voix pour et 1 abstention au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des critères en vigueur et des dossiers qui ont été présentés, aux associations sportives suivantes, une subvention d'investissement au titre de l'exercice 2022 :

<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2022 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>
---

Association	Exercice	Proposition d'attribution	Nature du projet d'investissement
CENTRE DE VOL A VOILE VAUVILLE-HAGUE	2022	413,64 €	Ceintures voltige planeur biplace
HAGUE RACING CLUB JUNIORS	2022	1 822,85 €	Renouvellement périodique de 2 motos afin de maintenir le parc de véhicules dans un état d'exploitation satisfaisant.
COTENTIN VOL LIBRE	2022	300,00 €	Remplacement parapente biplace et matériel de sécurité
CLUB DES ARCHERS DE LA HAGUE	2022	1 023,03 €	Cibles mobiles extérieures
PÔLE NAUTIQUE HAGUE	2022	25 052,17 €	Afin de rester attractive, l'association qui gère les 2 bases nautiques du territoire, investit en moyenne 180 000 € par an pour le renouvellement de son matériel. L'aide financière porte sur l'acquisition de 2 bateaux semi-rigide, de catamaran, de planches et voiles de Wingfoil.
<b>TOTAL</b>		<b>28 611,69 €</b>	

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2022, sur l'imputation 6574.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **75DL2022-019**      **Versement de subventions de fonctionnement aux associations du territoire**

Par 56 voix pour, 1 abstention et 3 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations suivantes, une première tranche de subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2022 ou 2022-2023 :

<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 et 2022-2023</b>		
Association	Exercice	Montant attribué
PÔLE NAUTIQUE HAGUE	2022	154 513,00 €
A.S.S.U.N TENNIS	2022-2023	46 000,00 €
TENNIS CLUB DE LA HAGUE	2022-2023	74 000,00 €
HAGUE SMASH LOISIRS	2022-2023	250,00 €
A.S.S.U.N TENNIS DE TABLE	2022-2023	5 263,86 €
ETOILE SPORTIVE POINTE HAGUE	2022-2023	160 923,24 €
A.S.S.U.N FOOTBALL	2022-2023	9 920,46 €
A.S.S.U.N BASKET	2022-2023	137 915,40 €

A.S GREVILLAISE	2022-2023	2 130,00 €
POINTE HAGUE HANDBALL	2022-2023	3 565,00 €
UNION SPORTIVE VASTEVILLE-ACQUEVILLE	2022-2023	2 707,00 €
HAGUE MODEL AIR CLUB	2022	2 147,28 €
CENTRE DE VOL A VOILE VAUVILLE HAGUE	2022	1 500,00 €
AEROPLAGAGE CLUB CHERBOURG HAGUE	2022-2023	3 850,00 €
COTENTIN VOL LIBRE	2022-2023	750,00 €
HAGUE RACING CLUB JUNIORS	2022	1 800,00 €
SPORTING CLUB AUTO CROSS	2022	2 000,00 €
A.S.S.U.N SAMBO COMBAT	2022-2023	1 500,00 €
JUDO CLUB DE LA HAGUE	2022-2023	15 534,00 €
A.S.S.U.N LUTTE	2022-2023	1 000,00 €
AMICALE CYCLISTE LES HAGUARD	2022-2023	520,00 €
A.S DU COLLEGE	2022-2023	3 000,00 €
A.S.S.U.N BILLARD	2022-2023	1 847,16 €
A.S.S.U.N CYCLISME	2022-2023	746,28 €
CLUB DES ARCHERS DE LA HAGUE	2022-2023	2 240,86 €
EDUCATION SPORTIVE CANINE DE LA HAGUE	2022-2023	1 200,00 €
HAGUE NATATION	2022-2023	27 289,48 €
HAGUE MARINE	2022-2023	17 500,00 €
MARGAYOGA	2022-2023	1 500,00 €
LA PETANQUE HAGUAISE	2022-2023	3 594,00 €
TONNEVILLE HAGUE PETANQUE	2022-2023	210,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE AUDERVILLAISE	2022-2023	445,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ACQUEVILLE-VASTEVILLE	2022-2023	400,00 €
ANTIROUILLE	2022-2023	4 311,00 €
SNSM GOURY	2022	4 000,00 €
SOCIETE HIPPIQUE RURALE	2022	12 500,00 €
<b>TOTAL DES ATTRIBUTIONS</b>		<b>708 573,02 €</b>

- Attribuer au regard des dossiers qui ont été présentés, à la SNSM Urville-Nacqueville, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2022 :

<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 SNSM URVILLE-NACQUEVILLE (poste de secours)</b>	
<b>Association</b>	<b>Proposition d'attribution</b>
FORMATION NAGEURS SAUVETEURS	1 337,00 €
LOCATION PADDLE BOARD	230,65 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 567,65 €</b>

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2022, sur l'imputation 6574.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

☞ **75DL2022-0**      **Versement de subventions aux associations du territoire**

Par 60 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer aux associations partenaires une subvention pour la participation aux semaines découverte, dans le cadre du dispositif « Activités estivales 2022 » :

<b>SUBVENTIONS ACTIVITES ESTIVALES 2022</b>	
<b>Association</b>	<b>Proposition d'attribution</b>
PÔLE NAUTIQUE HAGUE (activités nautiques)	3 120,00 €
HAGUE MARINE (plongée)	120,00 €
CLUB DES ARCHERS DE LA HAGUE (tir à l'arc)	150,00 €
HAGUE RACING CLUB JUNIORS (Mini-moto)	240,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 630,00 €</b>

- Attribuer aux associations partenaires une subvention pour la participation dans le cadre du dispositif « Rallye découverte 2022 » :

<b>SUBVENTIONS RALLYE DECOUVERTE 2022</b>	
<b>Association</b>	<b>Proposition d'attribution</b>
PÔLE NAUTIQUE HAGUE (activités sportives et sensibilisation environnement)	3 560,00 €
ASSUN TENNIS	360,00 €
TENNIS CLUB DE LA HAGUE	360,00 €
ETOILE SPORTIVE POINTE HAGUE	360,00 €
ASSUN BASKET	360,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 000,00 €</b>

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2022, sur l'imputation 6574.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **89DL2022-013**      **Convention de mise à disposition du plan d'eau Clairefontaine**  
**Commune déléguée de Biville**

Par 60 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Habilitier madame le maire à signer la présente convention avec l'organisme « Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Manche » dans le cadre de formations aquatiques des sapeurs-pompiers.

↪ **32DL2022-001**      **Cession de deux longères**  
**Commune déléguée de Jobourg**

Par 55 voix pour et 5 abstentions le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à procéder à la mise en vente des longères au prix de 100 000 € net vendeur pour le lot 1 et 80 000 € net vendeur pour le lot 2.
- Désigner l'étude MOTIN-BOISROUX pour la mise en vente par le biais d'une vente notariale interactive et pour la rédaction de l'acte authentique.
- Dire que les frais notariés, de bornage et de transfert de propriété liés à cette affaire resteront à la charge de l'acquéreur.
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

↪ **32DL2022-002**                    **Cession d'un local commercial à usage de salon de coiffure sur la commune déléguée d'Urville-Nacqueville**

Par 59 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à procéder à la vente du local d'une superficie utile de 64,01 m<sup>2</sup>, hors frais et taxes diverses, à madame MARIE, coiffeuse et exploitante dudit local au prix de 80 000 € net vendeur,
- Désigner Maître MOTIN BOISROUX pour la rédaction de l'acte authentique.
- Dire que les frais notariés, de bornage et de transfert de propriété liés à cette affaire resteront à la charge de l'acquéreur.
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

↪ **32DL2022-003**                    **Cession d'un bâtiment communal Presbytère commune déléguée de Saint-Germain-des-Vaux**

Par 55 voix pour, 3 abstentions et 2 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à procéder à la mise en vente du bâtiment dénommé presbytère de Saint-Germain-des-Vaux au prix de 300 000 € net vendeur.
- Désigner l'étude MOTIN - BOISROUX pour la mise en vente par le biais d'une vente notariale interactive et pour la rédaction de l'acte authentique.
- Dire que les frais notariés, de bornage et de transfert de propriété liés à cette affaire resteront à la charge de l'acquéreur.
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

↪ **32DL2022-004**      **Cession d'un bâtiment industriel Artmeta vente local industriel**

Par 57 voix pour, 2 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à procéder à la cession des 2 immeubles cadastrés pour le lot 1 => 041 AB 380 / 382 / 384 et pour le lot 2 => 041 AB 378 au tarif de 405 000 € net vendeur sans le parking à l'entreprise ARTMETA.
- Désigner l'étude MOTIN-BOISROUX pour la rédaction de l'acte authentique.
- Les frais notariés et de bornage liés à cette affaire resteront à la charge de l'acquéreur.
- Les frais de transfert de patrimoine entre la commune déléguée et la commune de la Hague sont à la charge de l'acquéreur.
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

↪ **32DL2022-005**      **Convention de partenariat entre la commune de La Hague et la Société Anonyme d'Economie Mixte Immobilière de Normandie (SEMINOR)**

Par 59 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à la signature de la convention annexée.

↪ **75DL2022-021**      **Demande de subvention Association des Usagers du Port de Goury Commune déléguée d'Auderville**

Par 57 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Accorder une subvention d'un montant de 510 € à l'association des usagers du Port de Goury.
- Imputer la dépense à l'article 6574 du budget général 2022.
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

↪ **75DL2022-022**      **Participation financière au Fonds d'Aides au Jeunes 2022**

Par 60 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à procéder au versement d'une participation forfaitaire de 2 700 € pour l'année 2022. La gestion administrative et financière est assurée par la Ligue de l'Enseignement de Normandie.
- Autoriser madame le maire à signer tous les actes et documents en vue de la réalisation de cette opération.
- Inscrire la dépense au budget principal de l'exercice 2022 sur l'imputation 6288.

↪ **75DL2022-023**      **Participation financière au Fonds de Solidarité Logement 2022 (FSL)**

Par 59 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à procéder au versement d'une participation du Fonds de Solidarité pour le Logement pour 2022 à hauteur de 10 358,10 € au nom de la CAF, gestionnaire du dispositif,
- Imputer la dépense à l'article 6288 du budget général 2022.

↪ **75DL2022-024**      **Allocation de vétéran 2021 des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) de la commune de La Hague**

Par 58 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Verser les montants relatifs à ces allocations retracées dans le tableau ci-dessus.
- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2022 sur la ligne 6228.
- Madame le maire est autorisée à déposer toutes autorisations administratives nécessaires pour le paiement de ces dépenses.

↪ **35DL2022-001**      **Convention de mise à disposition d'un site de manœuvre dans le cadre d'actions de formation pour le service départemental d'incendie et de secours (SDIS)**

Par 58 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un site de manœuvres dans le cadre d'actions de formation pour le service départemental d'incendie et de secours.
- Autoriser madame le maire à signer la convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

↪ **35DL2022-002**      **Convention de mise à disposition d'un bureau à la mairie déléguée de Vauville au profit du Groupe Ornithologique Normand (GON)**

Par 60 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver les termes de la convention de mise à disposition.
- Autoriser madame le maire à signer la convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

↪ **73DL2022-001**      **Remboursement anticipé de la dette – Banque des Territoires**

Par 60 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à effectuer le remboursement par anticipation du prêt 1354808 au 15 juillet 2022.
- Autoriser madame le maire à verser à la Banque des territoires le montant de l'indemnité contractuelle.
- Autoriser madame le maire à signer les actes administratifs nécessaires à cette opération.

↪ **711DL2022-006**      **Budget principal – Décision modificative n° 2022-01**

Par 60 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la décision modificative n° 2022-01 du budget principal.

↪ **710DL2022-010**      **Taxes et produits irrécouvrables – Budget principal**

Par 59 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant total de 1 037,85 €.
- La charge financière sera constatée au chapitre 65, compte 6541 du budget principal.

↪ **712DL2022-002**      **Tarification des services publics locaux**

Par 59 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'évolution des tarifs et la grille des services publics locaux jointe en annexe, dont les dates d'application sont précisées dans le corpus de la délibération en fonction des politiques publiques.

↪ **15DL2022-002**                    **Protocole d'accord transactionnel – indemnisation droit d'auteur**

Par 58 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec la SAS SUCRE SALE.
- Verser la somme de 500 € à la SAS SUCRE SALE.

↪ **33DL2022-003**                    **Augmentation de loyer – 25 rue Désert Digulleville**

Par 57 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Fixer le loyer mensuel du logement situé au 25 rue désert à la somme de 700 € (Sept cents euros), il est précisé que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.
- Le loyer sera indexé chaque année selon l'IRL (Indice de Révision des Loyers).
- Autoriser madame le maire à signer tous les actes et documents en vue de la réalisation de cette opération.

↪ **89DL2022-014**                    **Espace Culturel de La Hague – Michel CANOVILLE**  
**Programmation Spectacle Vivant saison et tarifs 2022-2023**

Par 59 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la programmation de la saison culturelle 2022-2023.
- Approuver les tarifs proposés pour la saison culturelle 2022-2023.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette programmation.
- Inscrire les dépenses et recettes relatives à cette opération sur les budgets 2022 et 2023 de la commune de La Hague.

↪ **712DL2022-003**                    **Manoir du Tourp et Maison Natale Jean-François MILLET**  
**Tarifs des produits boutiques**

Par 58 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider les tarifs des produits proposés dans les boutiques du Manoir du Tourp et de la Maison natale Jean-François Millet.
- Autoriser madame le maire à signer toutes les documents liés à la vente de ces produits.

↪ **712DL2022-004**      **Rectificatif tarifs des produits boutiques**  
**Manoir du Tourp et Maison Natale Jean-François MILLET**

Par 56 voix pour et 4 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider les produits proposés dans les boutiques du Manoir du Tourp et de la Maison natale Jean-François Millet.

↪ **75DL2022-025**      **Subvention aux associations culturelles : attributions 2022-2023**

Par 55 voix pour, 3 voix contre et 2 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2022 sur l'imputation 6574.
- Autoriser madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **710DL2022-011**      **Autorisation de programme**  
**Monuments cinéraires**

Par 59 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'autorisation de programme pour la fourniture et pose de monuments cinéraires pour un montant de **252 000 € TTC**.
- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées à l'article 2315 du programme n° 1226.
- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.
- Autoriser madame le maire à solliciter les subventions correspondantes.
- Autoriser madame le maire à signer tout acte s'y afférent.

↪ **710DL2022-012**      **Autorisation de programme**  
**Eglise Urville-Nacqueville**

### Mise en œuvre couverture ardoises vertes

Par 59 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Annuler la délibération n° 710DL2018-031 du 13 décembre 2018 qui approuvait la réfection de la couverture en schiste de l'église d'Urville-Nacqueville.
- Approuver la nouvelle autorisation de programme pour la mise en œuvre d'une couverture en ardoises vertes pour un montant ramené à **300 000 € TTC** en lieu et place de la précédente autorisation de programme.
- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées à l'article 2313 du programme n° 1162.
- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.
- Autoriser madame le maire à solliciter les subventions correspondantes.
- Autoriser madame le maire à signer tout acte s'y afférent.

↪ **710DL2022-013**      **Autorisation de programme**  
**Mise aux normes accessibilité des Etablissements Recevant**  
**du Public (ERP) – Tranche 1**

Par 59 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'autorisation de programme relative à la mise aux normes accessibilité des ERP pour un montant de **1 000 000 € TTC**.
- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées à l'article 2313 du programme n° 1219.
- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.
- Autoriser madame le maire à solliciter les subventions correspondantes.
- Autoriser madame le maire à signer tout acte s'y afférent.

↪ **710DL2022-014**      **Autorisation de programme**  
**Aménagement de l'espace public rue des Ecoliers**  
**Commune déléguée de Beaumont-Hague**

Par 59 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'autorisation de programme pour les travaux d'aménagement de l'espace public rue des Ecoliers pour un montant de **170 000 € TTC**.

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées à l'article 2315 du programme n° 1215.
- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.
- Autoriser madame le maire à solliciter toute demande de subvention.
- Autoriser madame le maire à signer tout acte s'y afférent.

↪ **710DL2022-015**      **Autorisation de programme**  
**Délégation de compétence assainissement pluvial urbain**

Par 59 voix pour et 1 abstention le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'autorisation de programme visant à effectuer l'ensemble des études et travaux relatifs à la délégation de compétence assainissement pluvial pour un montant de **1 830 000 € TTC**.
- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées à l'article 2315 du programme n° 1216.
- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.
- Autoriser madame le maire à solliciter les subventions correspondantes.
- Autoriser madame le maire à signer tout acte s'y afférent.

↪ **710DL2022-016**      **Acquisition de bungalows pour les ateliers techniques de**  
**Vasteville et Jobourg**

Par 53 voix pour, 2 voix contre, 4 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'acquisition de bungalows pour les ateliers techniques pour un montant de **75 600 € TTC**.
- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2022, sur la ligne budgétaire 2158.
- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires à l'acquisition des bungalows.
- Autoriser madame le maire à solliciter toutes les subventions correspondantes.
- Autoriser madame le maire à signer tout acte s'y afférent.

↪ **87DL2022-001**      **Acquisition de 6 véhicules électriques pour le SSIAD**  
**Principe de conventionnement avec le CCAS**

Par 57 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'acquisition de 6 véhicules électriques pour le SSIAD pour un montant de 150 000 € TTC.
- Approuver le principe de conventionnement entre la commune et le CCAS pour la mise à disposition des véhicules électriques.
- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2022, sur la ligne budgétaire 2182 du service G40.
- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires à l'acquisition de ces véhicules.
- Autoriser madame le maire à solliciter toutes les subventions correspondantes.
- Autoriser madame le maire à signer tout acte s'y afférent.

↪ **88DL2022-015**      **Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructures(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50)**

Par 59 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SDEM50 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- Autoriser madame le maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ».

↪ **83DL2022-008**      **Convention d'accès à des parcelles privées**  
**Construction d'une clôture**  
**Commune déléguée de Biville**

Par 60 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer la convention avec les propriétaires de la parcelle sise à la Croix Frimot – Biville – 50440 La Hague.
- Autoriser madame le maire à signer tout acte administratif nécessaire à l'application de cette présente délibération.
- Les frais afférents sont pris en charge par la commune.

↙ **83DL2022-009**      **Participation financière de la commune à la réalisation d'ouvrages d'accès à la voie publique des propriétés privées à usage d'habitation**

Par 60 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la participation financière pour la réalisation d'ouvrages d'accès à la voie publique des propriétés privées à usage d'habitation à raison de 70 % pour l'usager et 30 % pour la commune.
- La recette sera encaissée sur le budget principal de fonctionnement de la commune.
- D'autoriser madame le maire à signer tout acte s'y afférent.

Madame MAHIER lève la séance à 22h10.

Le maire.  
  
Manuela MAHIER.

